

Formation Conduite en sécurité d'Engins de Chantier

PUBLIC CONCERNE

Toute personne expérimentée ou non, appelée à conduire, dans l'exercice de sa profession les engins concernés.

PRE-REQUIS

Français : Lu, écrit et parlé

Aptitude médicale à la conduite d'engins et être âgé de 18 ans et plus.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Être capable d'appliquer les règles de sécurité liées à la fonction de conducteur de d'engins sur le plan théorique et pratique.

DUREE

A définir en fonction du type et du nombre d'engins et du type de formation (avec ou sans CACES)

CONTENU

Théorie

Réglementation

- ✓ Les obligations du constructeur
- ✓ Les obligations de l'employeur
- ✓ La responsabilité du conducteur

Les engins

- ✓ Constitution et caractéristiques des engins
- ✓ La technologie des engins

Les principaux risques

- ✓ Renversement
- ✓ Heurt de piéton
- ✓ Chute de la charge
- ✓ Transport et élévation de personnes

Vérifications et maintenance

- ✓ Les équipements et dispositifs de sécurité
- ✓ Vérifications au sol
- ✓ Vérifications au poste de conduite

Sécurité et règles de mise en œuvre

- ✓ L'adéquation en fonction des travaux
- ✓ Les règles de conduite et de circulation
- ✓ La manutention de charges
- ✓ La conduite à tenir en cas d'accident
- ✓ Les équipements de protection individuels

Pratique

Vérifications des engins

Reconnaissance de l'environnement, mise en situation d'utilisation

Réalisation d'exercices de conduite :

- | | |
|-----------------------------------|----------------------------------------|
| ✓ Circulation à vide et en charge | ✓ Chargement et déchargement |
| ✓ Prise et dépose de charge | ✓ Gerbage et dégerbage en pile |
| ✓ Stockage et déstockage | ✓ Manœuvres spécifiques à chaque engin |

DEMARCHE PEDAGOGIQUE

- ✓ Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire
- ✓ Remise aux stagiaires de documents écrits,
- ✓ Délivrance, si résultats favorables, d'une autorisation de conduite et/ou un CACES en application de l'article R233-13-19 du Code du Travail.